

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 Mars 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (arrivé à 20H20), Yves LAOUENNAN, Catherine BAZIN, Jean-Claude MORIN, Françoise LEREAU, Marc RAVANEL, Karine LECLUYSE, Agnès SESCHEBOEUF, Virginie BOUCHARD, Gregory MAIN, Nathalie DAVIAU, Mylène MILON, Jean-Luc SORAND, Ariel ALLARD, Thibault PELLETIER, Marie-France CABARET.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 0

Nombre de votants : 19

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 25 Mars 2015.

M. Ariel ALLARD précise qu'il n'a reçu le PV du dernier conseil municipal que très tard et que par conséquent il n'a pas eu le temps de l'observer convenablement. Il demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur les délais de transmission, notamment en cas de conseils municipaux rapprochés comme dans le cas présent.

Aucune autre observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Mardi 07 Avril 2015

Comptes rendus :

- suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint aux Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.
- des maires délégués et représentants des commissions

Finances :

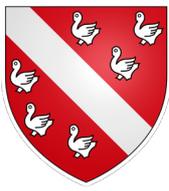
- Adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'eau Potable (FSIREP),
- Récapitulatif des adhésions aux différents syndicats et associations,
- Tarifs de l'eau,
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 (état 1259),
- Indemnités du trésorier,
- Vote du budget primitif principal 2015,
- Vote du budget primitif de la régie eau 2015,

Ressources humaines :

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Accroissement temporaire d'activité : recrutement d'un agent technique

Travaux :

- Etalement de l'Eglise de Theuvy : demande d'engagement des travaux

Autres-Divers

Madame le Maire demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Le vote des subventions aux associations,
- Le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune auprès du SIVOM,
- Le vote du régime indemnitaire des agents.

Le Conseil accepte de rajouter ces trois éléments à l'ordre du jour, respectivement dans les parties finances et ressources humaines.

➤ **Compte-rendus :**

Saisine de la Chambre Régionale des Comptes reçue le 2 avril 2015. Cet examen de gestion de la Chambre Régionale des Comptes s'inscrit dans le cadre de travaux communs des juridictions financières, relatifs à l'appréciation de la qualité de l'information financière et budgétaire. Un questionnaire est joint nous demandant de fournir les éléments à partir de 2009.

Les magistrats de la CRC viendront en mairie le jeudi 16 avril 2014 afin de récolter les documents demandés et pouvoir exercer son contrôle.

Arrivée de M. SEVIN Frédéric (20h20)

➤ **Finances :**

DCM 2015.04.07.01 : ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE A L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE (FSIREP)-

Madame le Maire rappelle que la commune a procédé à l'adhésion au FSIREP par sa délibération du 24 avril 2014 n° DCM-2014.24.04.10. Cette adhésion permet l'obtention de subventions du département en matière d'eau potable.

En application de l'article 4 de la convention, la participation est maintenue à 0,072 € HT/m³, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la participation.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le renouvellement de l'adhésion au FSIREP :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'inscrire au budget de l'eau la participation de 0,072 € HT/m³.

DCM 2015.04.07.02 : RECAPITULATIF DES ADHESIONS AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Adhésions au chapitre 65	Montant
SIA THIMERT-GATELLES	8 100,00 €
SIA FRESNAY-LE-GILMERT	1 000,00 €
SIZA	2 300,00 €
SIVOM	470 000,00 €
SDIS 28	95 000,00 €
TOTAL	576 400,00 €

Adhésions au compte 6281	Montant
INFO LOCALE - PLATEFORME DEMATERIALISATION – MARCHES PUBLICS	120,00 €
JAZZ EN RESEAU	22,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	360,70 €
ASSOCIATION DES MAIRES D'EURE ET LOIR	775,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	300,00 €
ASSOCIATION GRACE	1 300,00 €
TOTAL	2 997,70 €

Plusieurs conseillers estiment que le montant de l'adhésion à l'association « Grace » est trop élevé. Madame MINARD informe le Conseil que l'assemblée générale de cette association se tiendra dans la salle des fêtes de Chêne-Chenu le 23 avril 2015, et invite les conseillers à se rendre à cette dernière pour s'informer de leur actions et fonctionnement.

D'autres conseillers se manifestent par rapport à la multiplication des adhésions aux associations des maires, et ils se demandent si ces dernières sont bien utiles.

Madame le Maire soumet les adhésions proposées au vote du conseil municipal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'inscrire au budget les adhésions proposées.

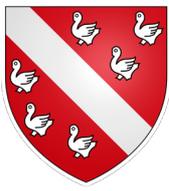
DCM 2015.04.07.03 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Arnaud LEHERICHER présente le tableau d'instruction des subventions et précise que le calcul se fait par rapport aux documents N-1 des associations.

A ce jour, nous comptons 30 associations dont 10 n'ont toujours pas rendu leur dossier. Ces dernières vont être une nouvelle fois relancées car le dossier est obligatoire pour toutes les associations, qu'elles demandent une subvention financière ou non.

La subvention par enfant de Tremblay-les-Villages n'est attribuée qu'en cas d'activité hebdomadaire proposée et exercée, au prorata de la fréquence.

Une somme forfaitaire est allouée pour chaque manifestation présentant un réel intérêt communal.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

INSTRUCTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2015									
Conseil municipal du 7 Avril 2015									
ASSOCIATIONS	Jours d'activité par semaine	Nombre d'enfants de TLV	Cotisations perçues	Manif. d'intérêt communal	Subvention calculée	Subvention financière demandée	Subvention versée N-1	Proposition DCM 2015.04.07.03	Décision Conseil
Ailes Tremblaysiennes (les)	1	1	?		#VALEUR	Non	-		
Anicale de Chêne Chenu			160,00	2	166,00	Non	-		
Anicale des Sapeurs Pompiers		7	22,00	2	152,20	Oui	250,00 €	150,00 €	
Amis d'Ecublé (les)		17	155,00	3	240,50	Oui	200,00 €	200,00 €	
Ardéco Natali	1	15	165,00		241,50	Non	-		
Association des parents d'élèves		?	451,00	4	345,10	Oui	500,00 €	350,00 €	
Association Ornithologique		2	205,00	1	95,50	Oui	200,00 €	100,00 €	
Avenir de Gironville - Neuville					-		-		
Badistes de Tremblay (les)	3	8	3 335,00		533,50	Oui	-	500,00 €	
Bicross - BMX						en attente	-	en attente	
Club des Merlettes	1		660,00	1	141,00	Oui	250,00 €	100,00 €	
Cyclo Club de Chêne Chenu		2	200,00	1	95,00	Oui	100,00 €	100,00 €	
Danse ton rêve (Zumba)					-		-		
Ecole Buissonnière	1		280,00	1	108,00	Non	-		
Entrechats & Arabesques					-		-		
Familles Rurales	?	?	?	?	#VALEUR	Non	700,00 €		
Football Club de Tremblay	4	53	5 179,19	1	2 182,92	Oui	2 500,00 €	2 150,00 €	
Guitare					-		-		
Gymnastique Volontaire	1		5 960,00		596,00	Oui	300,00 €	400,00 €	
Inter-Age	2		500,00		50,00	Non	100,00 €		
Judo Club de Tremblay					-		-		
Moto Club de Dreux					-		-		
Pétanque Club de Tremblay			120,00	4	312,00	Oui	-	300,00 €	
Quatre pieds et deux mains	1		?		#VALEUR	Non	-		
Ragattitude					-		-		
Saint Chron & Co		17	470,00	4	347,00	Oui	400,00 €	350,00 €	
Shanti Yoga	1		128,00	?	#VALEUR	Non	-		
Tatie Doudou & Nous					-		-		
Tennis Club de Tremblay					-		-		
Tremulus					-		-		
TOTAL							N-1	2015	
							4 950,00 €	4 700,00 €	

Le règlement de ces subventions sera effectué avant le 30 juin 2015, la commune se laissant un délai de 3 mois afin de gérer au mieux sa trésorerie.

Les membres du Conseil faisant partie d'une association se retirent et ne participent pas au vote. (soit 6 conseillers)

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix, les montants des subventions à verser aux associations.

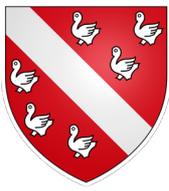
M. Yves LAOUENNAN demande à ce que les modalités de calcul soient expliquées aux associations et ne changent pas d'une année à l'autre.

M. Arnaud LEHERICHER informe qu'il y aura le 22 Avril une réunion des associations. Elles seront à cette occasion informées des critères d'attribution.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2015.04.07.04 : TARIFS DE L'EAU

Les tarifs votés le 4 septembre 2014 étaient les suivants :

- Abonnement eau : 25 € HT soit 26,38 € TTC annuel
- Consommation eau : le m³ : 1,31 € HT soit 1,38 € TTC
- FSIREP : le m³ : 0,072 € HT soit 0,076 € TTC
- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 € HT SOIT 0.40 € TTC

Madame le Maire indique que la commune de Tremblay-les-Villages pratique une tarification inférieure à la moyenne. De plus, dans le contexte financier communal actuel et les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes, une augmentation de 38% du tarif de l'eau est envisagée.

Assujettis à une hausse de 38%, les tarifs proposés sont les suivants :

- Abonnement eau : 25 € HT soit 26,38 € TTC annuel
- **Consommation eau : le m³ : 1,81 € HT soit 1,91 € TTC**
- FSIREP : le m³ : 0,072 € HT soit 0,076 € TTC
- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 € HT soit 0.40 € TTC

Soit 2,39 € TTC le m³ toutes taxes comprises.

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote de la nouvelle tarification de l'eau :

Pour : 14

Contre : 4

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à la majorité des voix la tarification de l'eau sur le budget annexe de la régie eau 2015.

Pour information en 2014 le prix moyen du m3 d'eau France :

3,00 € le m3 d'eau potable

DCM 2015.04.07.05 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 (ETAT 1259)

En 2014, les bases d'imposition et les taux communaux se répartissaient comme suit :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 869 550	17.85%	333 715,00 €
TFB	2 273 113	26.85%	610 331,00 €
TFNB	535 433	37.35%	199 984,00 €
			1 144 030,00 €

Madame le Maire, expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 (état 1259) :

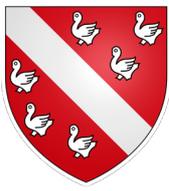
Une augmentation de 15% des taux pour 2015 se traduirait comme suit :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 896 000	20,53%	389 201,00 €
TFB	2 184 000	26,85%	586 404,00 €
TFNB	540 100	42,95%	231 986,00 €

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

1 207 591,00 €

En 2015, le produit fiscal attendu est de 1 207 591,00 €.
Soit 63 561,00 € de produit fiscal de plus que l'année passée.

Baisse de la base d'imposition de la taxe sur le foncier bâti : Madame STÉPHO explique que cette baisse est due à la reprise en 2012 d'une entreprise de la Vallée du Saule par l'entreprise « Brancher » qui a fait une réclamation contentieuse d'abattement. En effet, il peut y avoir une demande d'abattement sur le foncier bâti lorsqu'il y a la reprise d'une entreprise.

Suite à cette demande, la base aurait dû baisser dès 2013. Mais la réclamation contentieuse s'est terminée en 2014. D'où le fait que la baisse de la base n'apparaisse que cette année.

Pour le foncier bâti, la Valeur Locative Plancher (VLP) est de 387 436.

Or la réclamation contentieuse entraîna une perte de 20% sur le foncier bâti, soit une diminution de 85 726 sur la base.

Base VLP 2015 : 301 710

En 2016, il y aura une revalorisation (base : 304 425).

Madame le Maire soumet au vote du Conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité des voix l'augmentation de 15 % des taux d'imposition des taxes directes locales sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâtis et de ne pas augmenter la taxe sur le foncier bâti.

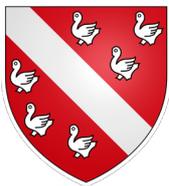
Vente de biens immobiliers communaux :

Madame le Maire explique qu'une réunion de travail sera organisée avec les élus du conseil municipal sur l'Etat du patrimoine de la commune. L'estimation des domaines est en cours, un agent de la DGFIP revient le 8 avril. Une présentation sera faite des biens, de leurs évaluations comptables, de leurs prix de marché, des charges liées à l'entretien de ces biens, de l'intérêt de conserver ou non certains biens. Cela nécessite de prendre le temps de mener une vraie réflexion et d'avoir une projection sur l'avenir.

Madame le Maire explique que ce n'est pas le meilleur moment pour se séparer de nos biens compte tenu des prix du marché de l'immobilier. On ne brade ses biens à n'importe quel prix, ce n'est pas une bonne gestion des affaires de la commune.

Madame STEPHO explique que dans la comptabilité communale, par dérogation aux principes du plan comptable général qui font de la plus ou moins-value de cession une composante du résultat, la différence entre le prix de cession d'une immobilisation et sa valeur comptable doit être transférée à la section d'investissement avant la clôture de l'exercice. De la sorte, les produits de cession ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement, mais viennent abonder les ressources propres de la section d'investissement.

La vente d'un bien constituera une recette exceptionnelle que l'on ne peut pas inscrire dans le BP à ce jour compte tenu de toutes les incertitudes quant aux délais et prix de marché.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2015.04.07.06 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITE DU TRESORIER

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-978 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Considérant que le comptable public peut être amené à conseiller la commune dans le cadre de sa gestion, pour la préparation des budgets notamment.

Considérant que ce-dernier a été beaucoup sollicité cette année à la vue du contrôle mis en place par la Chambre Régionale des Comptes.

Cette indemnité est imputée sur la section de fonctionnement et est proportionnelle aux dépenses réelles des trois derniers exercices comptables de la commune.

Madame le Maire propose de voter l'indemnité du comptable public à hauteur de 100% de ce que prévoient les textes pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité des voix l'indemnité du comptable public et DECIDE :

- De continuer à demander le concours du receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- Que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame STEPHO Annie, receveur municipal au taux de 100%.

Suite aux deux réunions de travail de la Commission des Finances des 9 et 18 mars 2015, et de la réunion de travail avec la Chambre régionale des comptes, voici les budgets prévisionnels de l'année 2015 pour la commune en tant que budget principal et la régie de l'eau.

DCM 2015.04.07.07 : VOTE DE L'ENVELOPPE DU REGIME INDEMNITAIRE

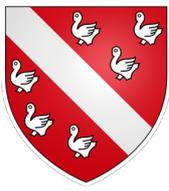
Madame le Maire explique aux conseillers que lors du dernier Conseil municipal, le conseil avait autorisé la mise en place du régime indemnitaire pour les agents communaux.

Il convient cependant de voter chaque année, le montant total de l'enveloppe qui sera alloué aux primes des agents. Madame le Maire présente donc les tableaux relatifs aux différentes primes instaurées par la municipalité

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Enveloppe pour l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant référence	Coeff mensuel	Montant mensuel	Montant Annuel
Adj Adm 2 cl	35/35	8	1153,00	0,8	76,87	614,96
Adj Adm 2 cl	35/35	7	1153,00	0,8	76,87	538,07
Adj Adm 2 cl	7/35	8	1153,00	0,8	15,37	122,99
Adj Tech 2 cl	35/35	8	1143,00	0,8	76,20	609,60
Adj Tech 2 cl	35/35	8	1143,00	1,80	171,45	1371,60
Adj Tech 2 cl	35/35	8	1143,00	1,80	171,45	1371,60
Adj Tech 2 cl	35/35	8	1143,00	1,80	171,45	1371,60
Agent de Maitrise	35/35	8	1204,00	0,8	80,27	642,13
Adj Patri 2 cl	9,49/35	8	-	0,8	0,00 0,00	
Adj Adm Ppal 2 cl	35/35	8	1153,00	0,8	76,87	614,93
Rédacteur	35/35	8	1492,00	0,8	99,47	795,73
Rédacteur	25/35	6	1492,00	0,8	71,05	426,29
Rédacteur	35/35	8	1492,00	0,8	99,47	795,73

TOTAL 9 275,21 €

Chaque agent a un coefficient de base de 0,8 (= 76€/mois) + un coefficient de 1 (=95€/mois) pour les agents techniques qui correspond aux 8h supplémentaires précédemment payées.

Enveloppe pour la Prime de Fonction et de résultat

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant Coeff et Montant de fin d'année	Coeff mensuel		Montant mensuel	Montant annuel	
Attaché (PFR résultat)	35/35	8	1 600,00	0	133,33	0,00	0,00	1 166,64€
Attaché (PFR Fonction)	35/35	8	1 750,00			1,00	145,83	

TOTAL 1166,64 €

Enveloppe pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff pour le mois de décembre	Prime de fin d'année	Enveloppe Annuelle
Adj Adm 2 cl	35/35	8	449,29	1	299,53	932,30 €
Adj Adm 2 cl	35/35	7	449,29	1	262,09	
Adj Adm 2 cl 7/35	8	449,29	1	59,91		
Adj Tech 2 cl	35/35	8	449,29	1	299,53	1 797,16 €

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Adj Tech 2 cl	35/35	8	449,29	1	299,53	
Adj Tech 2 cl	35/35	8	449,29	1	299,53	
Adj Tech 2 cl	35/35	8	449,29	1	299,53	

Agent de Maitrise	35/35	8	469,67	1	313,11 469,67 €	
Adj Patrimoine 2 cl	9,49/35	8	449,29	1	81,21	121,82 €
Adj Adm Ppal 2 cl	35/35	8	469,65	1	313,10	469,65 €

Rédacteur	35/35	8	598,68	-	exclu	598,68 €
8 598,68 1 399,12 Ré- dacteur	25/35	6	598,68	-	exclu	
35/35 Rédacteur						
MontantCoeff mensuelMontant mensuelMontant AnnuelGrade						
Heures hebdoPrésence en mois						

Total 4 47
0,18
€

Madame le Maire précise que l'attribution à l'agent de l'IAT annuel sera réservée aux agents qui répondent aux critères de services définis par la délibération du 25/03/2015. Le coefficient pouvant aller de 0 à 1,5.

Le montant global des primes concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2015 s'élève donc à 14 912,03 €.

Madame le Maire demande donc au Conseil si ce dernier est d'accord pour voter une enveloppe de 14 912,03€ pour l'année 2015 au titre du régime indemnitaire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

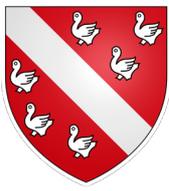
DCM 2015.04.07.08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2015 pour la commune qui se traduit comme suit :

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Alloué 2014	CA réalisé 2014	BP 2015
011 - Charges à caractère général	294 200,11 €	266 867,77 €	293 860,00 €
012 - Charges de personnel	423 699,79 €	422 937,07 €	408 500,00 €
014 - Atténuation de produits	290 632,00 €	273 560,12 €	131 500,00 €
- €270 000,00 €022 - Dépenses imprévues	-	- €	22 885,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre section77 247,00 € 023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
65 - Autres charges de la gestion courante	636 176,00 €	622 228,21 €	660 400,00 €
66 - Charges financières	76 000,00 €	72 745,00 €	70 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	238 333,21 €	95 507,20 €	55 000,00 €
Total	2 042 288,11 €	1 759 845,37 €	1 918 145,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Alloué 2014	CA réalisé 2014	BP 2015
002 - Résultat de fonctionnement reporté	227 133,21 €		
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €	19 765,77 €	23 500,00 €
70 - Produit des services et ventes diverses	62 200,00 €	57 166,92 €	57 666,00 €
447 946,71 €384 094,00 €73 - Impôt et taxes	1 324 133,00 €	1 338 947,07 €	1 436 987,00 €
75 - Autres produits de gestion courante410 712,00 € 74 - Dotations, subventions et participations	13 000,00 €	35 217,28 €	15 788,00 €
76 - Produits financiers	10,00 €	3,44 €	10,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	243 260,32 €	100,00 €
Total	2 042 288,21 €	2 142 307,51 €	1 918 145,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Alloué 2014	CA réalisé 2014	BP 2015
001 - Solde exécution investissement reporté	109 736,36 €	- €	435 963,31 €
041 - Opération ordre transfert patrimonial	39 837,00 €	39 837,00 €	- €
10 - Excédent fonctionnement capitalisé	213 203,69 €	212 703,69 €	- €

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

16 - Emprunt et dette assimilée	220 000,00 €	218 530,89 €	224 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 496,00 €	10 253,22 €	42 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	104 662,00 €	88 086,85 €	35 705,00 €
23 - Immobilisations en cours (dont 449749,32 de RAR)	1 403 821,00 €	811 934,76 €	462 624,14 €
Total	2 151 756,05 €	1 381 346,41 €	1 200 792,45 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Alloué 2014	CA réalisé 2014	BP 2015
021 - Virement de la section de fonctionnement	77 247,00 €	- €	270 000,00 €
040 - Opération d'ordre transfert entre section	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
759 145,57 €746 595,45 €041 - Opérations patri- moniales	39 837,00 €	39 837,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement (dont 158 417€ de RAR)748 319,00 €	366 890,00 €	240 069,27 €	175 197,00 €
10 - Dotations, Fonds et réserves			
16 - Emprunt et dettes assimilées	- €	218 530,89 €	- €
23 - Immobilisations en cours (Becquet)	- € 10 067,62 €	3 000,00 €	
Total	1 238 293,00 €	1 273 650,35 €	1 200 792,45 €

Equilibre général :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 918 145,00€	1 918 145,00€	0,00
Investissement	1 200 792,45€	1 200 792,45€	0,00

Pour information complémentaire, l'AMF a réalisé une estimation de la baisse de dotation forfaitaire de 2014 à 2017 pour la commune de Tremblay-les-Villages :

- Pour 2014 : 13 024 €
- Pour 2015 : 32 117,00 €
- Pour 2016 : 32 117,00 €
- Pour 2017 : 32 117,00 €

Perte totale cumulée : 109 375 €

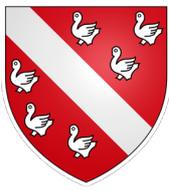
Madame le Maire soumet donc au conseil municipal le vote du Budget Primitif 2015 de la commune par chapitre tel qu'il a été présenté (document donné aux élus lors de la séance).

Pour : 16

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0
Abstention : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées, approuve le BP 2015 de la commune.

DCM 2015.04.07.09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE EAU 2015

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2015 pour la régie Eau qui se traduit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Alloué 2014	CA 2014	BP 2015
011 Charges à caractères général	130 000,00 €	129 739,99 €	130 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	27 458,48 €	28 000,00 €
014 Atténuation de produits 68 000,00 €	67 999,18 €	70 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	5 702,00 €	- €	28 720,00 €
042 Opération d'ordre	33 079,00 €	33 079,00 €	33 631,00 €
4 986,44 € 4 652,00 € 65 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	15 819,00 €	5 000,00 €
67 Charges exceptionnelles 5 086,00 € 66 charges financières	170 858,00 €	162 683,34 €	2 002,00 €
Total	477 725,00 €	441 765,43 €	302 005,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Alloué 2014	CA 2014	BP 2015
002 - Résultat d'exploitation reporté 220 725,00 €	- €	- €	
042 - opération ordre subvention investi	8 000,00 €	7 474,24 €	7 475,00 €
R 70 - Produits des services, ventes diverses	249 000,00 €	233 767,22 €	267 528,00 €
1,00 €- € R 70 - Produit des services abonnement	- €	-	26 000,00 €
R 77 - Produits exceptionnels- € R 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	1 002,00 €
Total	477 725,00 €	241 242,46 €	302 005,00 €

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Dépenses d'investissement

- €23 565,26 € Chapitre	Alloué 2014	CA 2014	RAR	BP 2015
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections- € D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 000,00 €	7 474,24 €		7 475,00 €
D 16 - Emprunts et dettes assimilées	7 819,44 €	7 819,44 €		8 170,00 €
D 20 - Frais d'étude	30 575,00 €	- €	30 575,00 €	
D 21 Travaux réseau	30 000,00 €	27 605,75 €		90 000,00 €
D 22 - Immobilisations en cours	- €	- €		- €
D 23 - Immobilisations en cours	95 000,00 €	48 376,00 €		- €
Total	171 394,44 €	91 275,43 €		129 210,26 €
Total + RAR				159 785,26 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Alloué 2014	CA 2014	BP 2015
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 039,99 €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 702,00 €	- €	28 720,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 079,00 €	33 079,00 €	33 631,00 €
R 1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisés	13 677,18 €	13 677,18 €	20 201,45 €
R 13 - Subventions d'investissement	- €	4 914,00 €	- €
R 16 - Emprunts en Euros	- €	- €	- €
Total	68 498,17 €	51 670,18 €	82 552,45 €

Equilibre général :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	302 005,00€	302 005,00€	0,00€
Investissement	159 785,26€	82 552,45€	- 77 232,81 €

Madame STÉPHO, receveur principal de la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais fait remarquer que la section d'investissement ne peut être équilibrée du fait des travaux d'investissement prévus (renouvellement

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

des branchements en plomb), et que le l'excédent de fonctionnement ne parvient pas à couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est inscrit en chapitre D21-Travaux sur réseau : la réparation des 6 fuites d'eau identifiées et urgente à réparer, le changement des 30 compteurs et une enveloppe d'environ 50 000€ pour travaux urgents si nécessaire.

Madame le Maire soumet au vote le budget primitif par chapitre, en déséquilibre, en précisant que la commune restera sous administration de la CRC. Madame le Maire soumet donc au vote le budget primitif 2015 de la régie de l'Eau par chapitre, tel que présenté ci-dessus :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4

➤ **Ressources humaines :**

-DCM 2015.04.07.10 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n°84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

(Clause facultative – si la durée du contrat initial est inférieur à 12 mois et que le renouvellement a lieu au cours des 18 mois consécutifs au recrutement initial). Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, sur une période de 18 mois consécutifs, selon les modalités suivantes : renouvellement par période d'un mois.

Considérant le non remplacement d'un agent technique suite à un départ en retraite,
Considérant la mise à disposition d'un agent technique de la commune auprès du SIVOM,
Considérant l'accroissement d'activité pendant les vacances d'été (entretien des espaces verts dont la tonte des pelouses), pour assurer l'entretien de la commune,

Il est nécessaire de recourir à un agent technique en charge de l'entretien pour une durée de 6 mois maximum selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents,

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

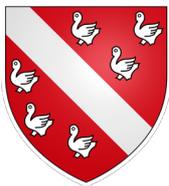
DECIDE

- 1) De créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine et d'autoriser

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
-1 Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à 35 heures, 1^{er} échelon (IB : 340 ; IM : 321) (avec permis)

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- 3) D'autoriser le Maire à renouveler, le cas échéant, le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

DCM 2015.04.07.11 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU SIVOM

Par la convention de mise à disposition en date du 30 avril 2014, la Commune de Tremblay-les-Villages met un agent technique, en qualité d'agent titulaire, au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à disposition du SIVOM de Tremblay-Sérazereux, pour exercer les fonctions de chauffeur de car scolaire et pour effectuer divers travaux d'entretien au sein de la structure, depuis le 5 mai 2014.

Cette convention a été signée pour une durée d'un an. Aussi, les collectivités d'accueil et d'origine souhaitent poursuivre cette mise à disposition. Pour cela, Madame le Maire demande au conseil municipal son accord afin de renouveler cette convention pour une durée d'un an, à compter du 5 mai 2015.

Cette mise à disposition sera complète, à hauteur de 35/35ème par semaine pour la période du 5 mai au 5 juillet 2015. A compter du 6 juillet 2015, la Commune met à disposition du SIVOM Monsieur Stéphane SIMON à hauteur de 20/35ème par semaine si besoin.

Madame le Maire précise que c'est la collectivité d'origine qui verse la rémunération correspondant à son grade d'origine et que la collectivité d'accueil rembourse la collectivité d'origine au prorata du temps de la mise à disposition.

Madame le Maire indique également que la Commission administrative paritaire (CAP) va être saisie et qu'elle émettra un avis sur le projet de convention.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal son autorisation à renouveler la convention de mise à disposition :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, à la majorité des présents Madame le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune auprès du SIVOM.

➤ **Travaux** :

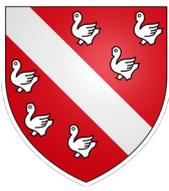
DCM 2015.04.07.12 : ETAIEMENT DE L'EGLISE DE THEUVY : DEMANDE D'ENGAGEMENT DES TRAVAUX

Un devis d'étalement de l'église de Theuvy a été établi par l'entreprise CHARPENTE PELTIER en décembre 2014. Ce devis comprend la pose et la dépose de l'échafaudage, l'étalement de la première poutre

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

à l'entrée gauche à 9 mètres de hauteur, ainsi qu'un contreventement intermédiaire. Le devis s'élève à un montant de 1 715.62 € TTC.

Si étaient de la poutre de croupe côté droit en même temps, il faudra compter un complément de 1170,50 € HT, soit 1404.60 € TTC.

A la vue de l'urgence de l'intervention, Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour que les travaux commencent afin de sécuriser l'Eglise de Theuvy.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à engager le commencement des travaux relatifs à l'étayage de la poutre centrale de l'Eglise de Theuvy.

➤ **Autres – divers :**

- Monsieur LEHERICHER demande aux maires délégués s'il est prévu qu'une commémoration du 8 Mai ait lieu dans les différents villages, afin de prévoir des effectifs de pompiers suffisant lors des « éventuelles » commémorations. Il est donc demandé de se manifester auprès de M. LEHERICHER pour l'organisation de ces commémorations.
- Madame MINARD informe le Conseil municipal qu'une réunion publique en présence du sous-préfet se **tiendra le 12 mai 2015 à 19h00, afin d'exposer aux habitants de Tremblay**, les évolutions budgétaires de la commune, et de rendre compte des actions qui ont été menées et qui sont engagées.
- Madame le Maire informe que la mairie organise une **Opération Nettoyons la nature le samedi 11 avril de 9h30 à 11h30** dans les Bois de Vaucourt entre Achères et Chêne Chenu. Nathalie Daviau est responsable de cette action.
- Madame DAVIAU rappelle que **le Samedi 18 avril de 10h à 12h un groupe d'élus et de bénévoles organisent une animation sur le thème du printemps à la bibliothèque**. Les enfants doivent s'inscrire au plus vite à la bibliothèque.
- La prochaine réunion de la commission des travaux est planifiée le jeudi 16 avril à 18h.
- M. SORAND indique que les travaux d'aménagement de sécurité au niveau de la RD 138 (rue Saint-Jacques) sont désormais terminés et qu'il convient de faire la réception des travaux auprès de l'entreprise. Il faudra également faire une réunion d'information auprès des riverains pour expliquer les caractéristiques des aménagements effectués.
- Madame le Maire informe le Conseil que 2 chiens de 1^{ère} catégorie (de race Staff) ont agressé un autre chien dans la commune. Parmi les 2 chiens, un seul a été recensé auprès de la mairie. Madame le Maire a contacté l'association des maires d'Eure & Loir pour nous aider dans les démarches à prendre dans de telle situation. Dans l'attente, il est demandé à la population d'être vigilante par rapport à la vue de ces chiens.

La séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance,

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Le Maire,

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Arnaud LEHERICHER

Christelle MINARD

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LERÉAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages